

Séance extraordinaire du conseil municipal du 16 juin 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 16 juin 2016 à 18 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : madame la maire suppléante, Michele Dawe, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Christian Goulet, Roland Clermont et Denis Moreau.

Est absent : monsieur le maire, Jean Claude Gravel.

Sont absents : messieurs les conseillers, Pascal Tremblay et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Madame la maire suppléante, Michele Dawe constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2016-06A-01

Modification du règlement numéro 217-2016

ATTENDU que le conseil municipal modifie, par le biais de la présente résolution, le règlement numéro 217-2016 intitulé : *Règlement aux fins de décréter l'achat de différents véhicules, l'acquisition et l'aménagement de bornes de recharge et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 172 660 \$* ;

ATTENDU que le conseil municipal procède au retrait, des acquisitions décrétées par ce règlement, de l'acquisition et de l'installation d'une borne de recharge publique ;

ATTENDU que le coût d'achat et d'installation de cette borne de recharge publique est estimé, avant taxes et imprévus à 9 500 \$;

ATTENDU que le montant total de l'emprunt décrété est ainsi diminué de 10 430 \$ et est donc fixé à 162 230 \$;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le règlement numéro 217-2016 est modifié comme suit :

1. Le titre du règlement est modifié en remplaçant les mots *de bornes* par *d'une borne* et en modifiant le montant de l'emprunt à 162 230 \$ au lieu de 172 660 \$;

2. Le 6^e ATTENDU est modifié en remplaçant les mots *des bornes* par *une borne* et en retirant les mots *sur le territoire de la Ville de Lavaltrie* ;
3. Le 7^e ATTENDU est abrogé ;
4. Le 8^e ATTENDU est modifié en remplaçant les mots *des bornes* par *d'une borne* et en remplaçant les mots et les chiffres *des aménagements nécessaires, est estimé à 12 700 \$* par les mots et les chiffres *son aménagement, est estimé à 3 200 \$* ;
5. L'article 2.3 est modifié en remplaçant les mots *de bornes* par *d'une borne* ;
6. Le 1^{er} paragraphe de l'article 3 est modifié en remplaçant les mots *des bornes* par *d'une borne*, en remplaçant le nombre *157 300 \$* par *147 800 \$* et en modifiant la date *30 mars 2016* par *13 juin 2016* ;
7. Le 2^e paragraphe de l'article 3 est modifié en remplaçant les mots *des bornes* par *d'une borne*, en remplaçant le nombre *172 660 \$* par *162 230 \$* et en modifiant la date *30 mars 2016* par *13 juin 2016* ;
8. L'article 5 est modifié en remplaçant le nombre *172 660 \$* par *162 230 \$* ;
9. L'annexe A est abrogée et remplacée par une nouvelle annexe A datée du 13 juin 2016, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
10. L'annexe B est abrogée et remplacée par une nouvelle annexe B datée du 13 juin 2016, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-06A-02

Adjudication de contrat - Réfection de trois ponceaux

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la réfection de trois ponceaux, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Excavation Normand Majeau*, ledit contrat au coût total de 350 626,11 \$, excluant les taxes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-06A-03

Autorisation de signature - acte de servitude

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Yvon Mousseau, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de servitude visant le passage sous le rang Saint-Jean Nord-Est d'une conduite reliée à l'installation septique de la propriété sise au 135, rang Saint-Jean Nord-Est.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-06A-04

Municipalisation - prolongement de la rue Katy

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Gestion Mychaly inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation du prolongement de la rue Katy (lot 5 793 921) ;

ATTENDU que le projet est réalisé et que les conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 179-2012 intitulé *Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux* sont respectées ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville, du lot 5 793 921 au cadastre officiel du Québec, sur lequel est implanté le prolongement de la rue Katy ;

Que mandat soit donné à l'*Étude notariale Laporte et Associés notaires inc.* de préparer le contrat d'acquisition de ce lot ;

Que ce contrat devra contenir la condition suivante :

Gestion Mychaly inc. engage sa responsabilité à l'égard du retrait du ponceau, installé temporairement par ce dernier, donnant accès au lot 5 793 916 ;

Que le directeur général, monsieur Yvon Mousseau ou le directeur général adjoint, monsieur Marc-Olivier Breault, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie ledit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-06A-05

Mandat - arpenteur-géomètre

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Chaurette Robitaille Guilbault, arpenteurs-géomètres* en date du 14 juin 2016, pour des travaux d'arpentage relatifs à la construction d'un étang de retenue des eaux pluviales sur les lots 5 422 910 et 5 422 913, et ce, tel que plus amplement détaillé à l'offre de services ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 875 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-06A-06

Mandat au procureur

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie le mandat, en date du 21 octobre 2016, à maître Pierre-Édouard Asselin de *Asselin Avocats*, à la représenter à la Cour supérieure dans le cadre d'un avis d'appel déposé par madame Vanessa Parisien.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2016-06A-07

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 32.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michele Dawe, maire suppléante Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par la maire suppléante, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussignée, Michele Dawe, maire suppléante de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 17^e jour du mois de juin 2016.

Michele Dawe, maire suppléante